

# Sans soignants ni médecins, pas de soins

---



Par **Nicole Delépine**

## **Exigeons la réintégration IMMÉDIATE ET DÉFINITIVE des soignants et l'arrêt de l'injection dangereuse**

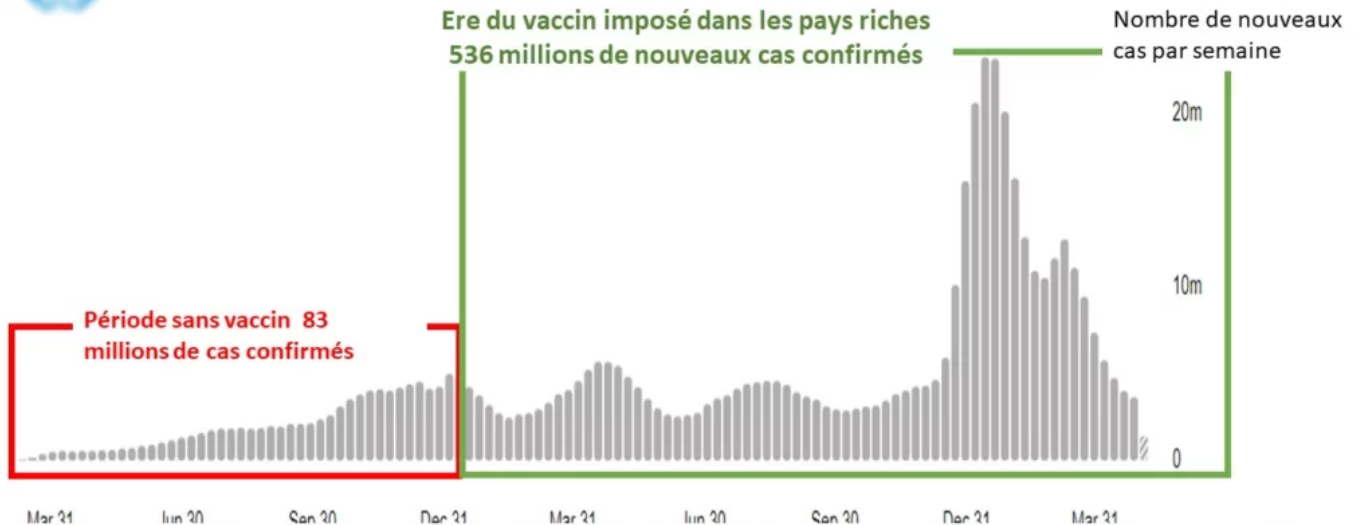
En déplacement le 29 avril dernier dans les Hautes-Pyrénées, Emmanuel Macron avait été interpellé. « Si ça continue de baisser dans les prochaines semaines, on ira dans cette direction ». Ce mardi : « J'attendrai que le Conseil scientifique dise que l'on est rentré dans une phase qui permet sans difficulté ce retour. Mais plus largement, moi je veux que dans notre pays, on aille au bout de cette logique par la pédagogie et la conviction du rapport à la vaccination chez les soignants ».

Ça deviendrait drôle si ce n'était pas si tragique !! Comment pourrait-on convaincre qui que ce soit de l'intérêt d'une injection qui ne protège pas des contaminations ni des formes graves.

Les données officielles de l'OMS montrent en effet que la généralisation des injections n'a pas du tout ralenti l'épidémie, bien au contraire :



## Echec contre l'épidémie (d'après les données de l'OMS)



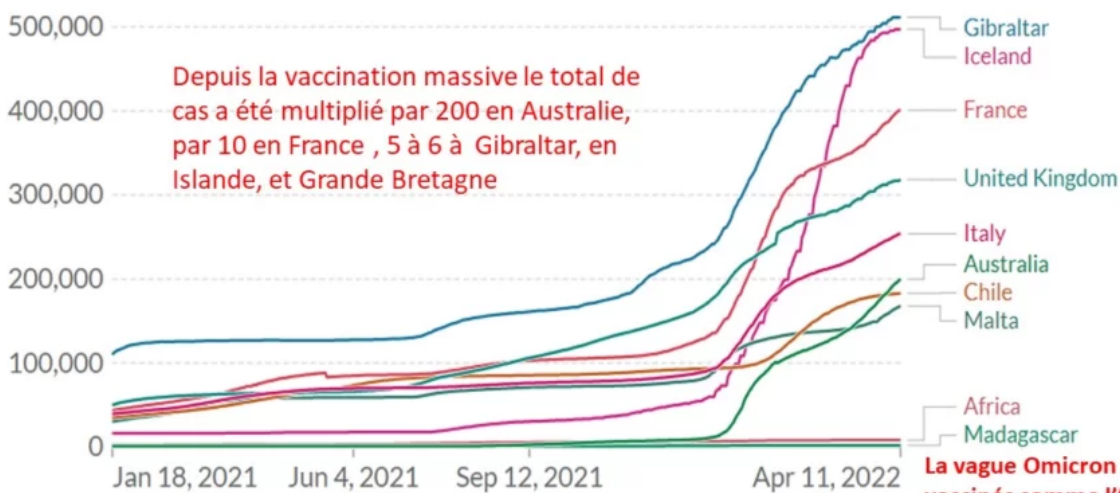
**Au niveau mondial, à aucun moment les injections n'ont fait régresser l'épidémie; elles ont au contraire favorisé l'apparition de variant plus contagieux. Depuis la généralisation des pseudo vaccins le nombre de cas confirmés a été multiplié par 7**

De plus l'aggravation du nombre des contaminations a touché surtout les pays les plus vaccinés :

## Nombre total de cas confirmés de COVID-19 par million de personnes



### Les pays les plus vaccinés sont ceux qui comptent le plus grand nombre de nouvelles contaminations



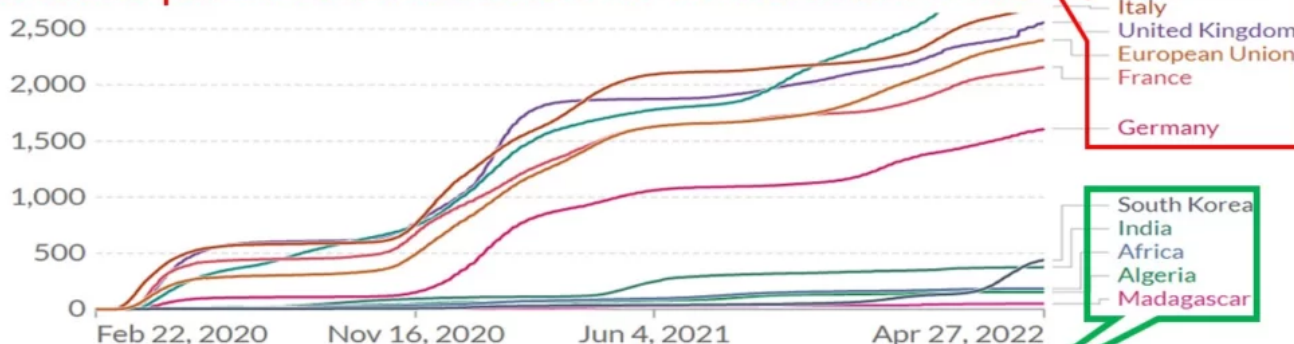
Cette augmentation des contaminations dans les pays les plus vaccinés a entraîné une surmortalité Covid dans les pays adeptes des injections, montrant qu'elles ne protègent pas des formes graves :

## Nombre total de décès confirmés par COVID-19 par million de personnes

En raison de protocoles variés et de défis dans l'attribution de la cause du décès, le nombre de décès confirmés peut ne pas représenter avec précision le nombre réel de décès causés par la COVID-19.



### Les pays champions de la vaccination sont les plus touchés par la recrudescence de la mortalité Covid



Les pays adeptes des traitements précoces bénéficient d'une plus faible mortalité

De plus, contrairement à ce qu'affirment en chœur médias et gouvernements, les complications post vaccinales sont nombreuses et graves. Elles ont déjà entraîné plus de 70 000 morts directs dans le monde et des centaines de milliers d'accidents dont certains graves et avec handicaps définitifs ? Certain qu'avec la matraque et la privation de tous revenus (même du RSA !) dans une société qui prône quotidiennement la non-discrimination et l'égalité il est plus facile d'accepter l'injection même quand on est vaccino prudent.

“Alors que, depuis la suspension des soignants non vaccinés, l'hôpital public implose, Macron vient de préférer une nouvelle cascade de mensonges sur la question des soignants non vaccinés, affirmant péremptoirement que 95 % des soignants sont vaccinés et qu'une « infime minorité » a un problème de déontologie. C'est une façon bien curieuse de passer sous silence les méthodes comminatoires utilisées par le pouvoir pour convaincre les 40 % de réticents, à l'été 2021, de subir une injection dangereuse [et inefficace].”

— [Pourquoi Macron ne peut pas réintégrer les soignants non vaccinés suspendus](#) (Par [Éric Verhaeghe](#) 1<sup>er</sup> juin 2022)

Il est bien évident que la majorité des soignants, des pompiers et bien d'autres a cédé à la pression pour la vaccination pour différentes raisons, mais certainement pas pour des raisons déontologiques. Ce sont **des « malgré nous »** comme les Français nés en Alsace-Lorraine avant 1939 et qui étaient enrôlés de force dans la Wehrmacht s'ils ne parvenaient pas à rejoindre le maquis.

Tous connaissent le serment d'Hippocrate, la déclaration d'Helsinki à la suite du code de Nuremberg et la convention d'Oviedo que la France a signés et qui stipulent : ***un médicament, un essai ne peuvent être imposés et nécessitent le CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ DU PATIENT. C'EST UN IMPÉRATIF CATÉGORIQUE DE NOTRE EXERCICE.***

Les soignants ont rapidement découvert les effets secondaires des injections chez leurs patients même si la censure a été imposée à tous pour éviter les ennuis professionnels. Et comme progressivement la découverte de l'inefficacité sur les contaminations et maintenant sur les formes graves en décourage beaucoup à accepter la troisième ou quatrième dose.

Il est probable que le président va tout faire pour imposer une vaccination obligatoire y compris aux enfants en septembre, mais il est douteux qu'il y parvienne. En attendant il est évident que réintégrer les soignants suspendus ne lui faciliterait pas la tâche assignée par l'ordre mondial et l'UE, *vacciner, vacciner encore et encore*, tenter d'injecter les doses avant leur péremption et surtout de rendre encore plus soumis le peuple déjà injecté.

Déclarations de la commissaire européenne :

*“Une fiche d'information intitulée « COVID-19 – Sustaining EU Preparedness and Response: Looking ahead », qui a été publiée par la Commission européenne le même jour, le 27 avril, réitère le point de vue de Mme von der Leyen. La première section s'intitule “Accroître le recours à la vaccination contre le COVID-19” et le premier point se lit comme suit :*

*Les États membres doivent augmenter le taux de vaccination et l'administration des rappels et des quatrièmes doses pour ceux qui sont éligibles. Ils devraient également augmenter la vaccination des enfants.*

*L'accent est mis ici sur l'original. Le deuxième point continue :*

*Les États membres devraient préparer des stratégies de vaccination contre le COVID-19 pour les mois à venir en tenant compte de la circulation simultanée de la grippe saisonnière et intégrer la vaccination contre le COVID-19 dans les programmes de vaccination nationaux.*

*Le 12 mai, la commission spéciale du Parlement européen sur la pandémie de COVID-19 (COVI), récemment créée, a organisé une séance de questions-réponses avec la commissaire européenne à la santé, Stella Kyriakides.”*

Il est difficile envers soi-même de s'avouer une erreur potentielle sans se mettre en dissonance cognitive et aussi de s'opposer à la logique de groupe. Dans les deux cas, il est plus facile de suivre le courant apparemment majoritaire.

## **SAUVER L'HÔPITAL N'EST PAS L'OBJECTIF DU GOUVERNEMENT**

Personne ne peut penser que ce gouvernement voudrait régler la crise des urgences et de l'Hôpital public, alors qu'il a continué à fermer des lits depuis cinq ans et qu'il ne desserre pas le carcan bureaucratique qui l'étouffe ? Durant son premier mandat il n'a pas réévalué les salaires des soignants, il n'a pas supprimé pas le harcèlement administratif qu'ils subissent des cadres de soins et des directions.

La crise des urgences n'est que la partie émergée de l'iceberg même si elle touche plus de 120 services et que la catastrophe s'approche avec les vacances. C'est l'ensemble du système de santé qui est en passe de disparaître, public comme privé, car globalement sous le joug de l'État via les agences régionales de santé et les nombreux observatoires, et chacun impose ses directives souvent contradictoires et toujours autoritaires. La partie privée du système n'est pas épargnée : les normes, les structures imposées, comme comité du médicament, de la douleur, des maladies nosocomiales, etc. relèvent de l'administration imposée, et consomment temps et argent inutilement.

## **LE VRAI PRIVÉ INDÉPENDANT N'EXISTE PLUS**

L'exemple qui sera démonstratif pour tous est l'interdiction faite aux cliniques privées de recevoir les patients covid dans les lits libérés pour les malades covid (à l'exception de quelques cliniques de la région parisienne), alors que les hôpitaux publics étaient soi-disant débordés et que le pouvoir mettait en scène des transferts lourds et coûteux à des centaines de Kms du lieu de résidence du patient, et ce malgré des lits vides à proximité.

Les lits privés avaient été fermés par les ARS par un décret signé par le Premier ministre Édouard Philippe dans le cadre du Plan Blanc en mars 2020. Les chirurgiens ne pouvaient opérer que les urgences considérées comme telles par l'ARS locale, le patient comme le chirurgien ne pouvant décider du degré d'urgence. Nous avons atteint des sommets de délire pendant cette période qui

démontre bien l'absence de liberté de soigner et d'être soigné en France en public comme en pseudo privé.

Les services privés comme publics doivent remplir les critères décidés par la haute autorité de santé et les ars pour obtenir leur accréditation : en oncologie par exemple, il faut entrer un grand nombre de patients dans les essais thérapeutiques pour continuer à avoir l'autorisation de soigner les patients relevant de la spécialité. En chirurgie, il existe des quotas : un nombre d'opérés dans l'année pour cancer de la prostate par exemple, etc.. En hématologie, il faut démontrer que l'on reçoit un nombre suffisant de patients pour rester ouverts.

Il ne faut pas entrer dans le combat privé-public, tel que présenté. Le pouvoir veut effectivement fermer toutes les petites structures privées, au bénéfice des grands groupes dans lesquels comme dans les hôpitaux publics, les médecins n'ont plus rien à voir dans l'organisation des soins, ni des choix thérapeutiques. L'évolution des EHPAD offerts à Orpea ou Korian a démontré et présagé l'avenir des établissements hospitaliers si on laisse faire le mondialisme.

Les défenseurs de l'hôpital public devraient envisager la globalité du problème pour reconstruire sans se faire manipuler par des mesurettees censées nous calmer.

DIVISER POUR RÉGNER ?

DES MILLIERS D'EUROS DE TROP-PERÇUS ET LAISSÉS EN CADEAU PAR LA CPAM AUX CHANCEUX « **Vous l'avez bien mérité** ». Le scandale des soignants surpayés pendant la campagne de vaccination relève-t-il de la mauvaise gestion ou bien de la manipulation. Rappelons les faits. <sup>[1]</sup>

*Ces soignants révèlent avoir été surpayés par l'Assurance Maladie.*

*“Des **soignants libéraux** auraient touché **des milliers d'euros de trop-perçu** durant la crise du Covid-19 pour leur participation aux **campagnes de vaccination**. « J'ai reçu **plus de 6 500 euros** de la CPAM <sup>[2]</sup> en un an, et rien de tout cela ne m'est dû », révèle à actu.fr **Éric\***, infirmier libéral.*

*Il dénonce un **vide administratif** sur lequel la CPAM aurait fermé les yeux. Un vide qui participerait à la **dette** de l'Assurance Maladie. **Éric** ne souhaite pas conserver cet argent, mais il indique se heurter à **l'inaction** de l'administration. La faille : l'enregistrement des patients dans les **centres de vaccination** contre le Covid-19”.*

En août 2021, Éric voit apparaître sur son compte la somme de 3 000 euros, versée par la CPAM. « Je les ai appelés, et on m’a dit que c’était lié aux **actes d’enregistrement** dans les centres », raconte l’infirmier. Pendant un an, Éric a prêté sa **carte professionnelle de santé (CPS)** à des bénévoles, qui s’occupaient d’enregistrer les patients sur l’ordinateur.

L’acte d’enregistrement d’un patient est **rémunéré automatiquement**, à raison de 5,40 euros. Les infirmiers libéraux sont généralement **payés à l’acte**. Or, en centre de vaccination, ils étaient **salariés**. Les deux modes de rémunération n’auraient pas dû se cumuler.

La Caisse Nationale d’Assurance Maladie affirme que cette rémunération était **voulue** !

« Cette rémunération forfaitaire de 5,40 euros, pour chaque patient renseigné, a été établie dans le souci de valoriser ce travail essentiel tant sur le plan administratif que médical. »

« **6 500 euros, ce n’est rien comparé à d’autres** », indique cette source de la CPAM. D’après elle, certains libéraux dans la même situation qu’Éric auraient reçu **plus de 10 000 euros par mois**.

« Cette rémunération forfaitaire était toutefois **plafonnée**, qu’il s’agisse des sommes perçues par mois (3 000 euros) ou par jour (270 euros) ». Il ne précise toutefois pas à partir de quand ces plafonds ont été mis en place. »

## Des trop-perçus difficiles à évaluer

Avec le défenseur des droits de son département, Éric a calculé les trop-perçus versés par l’Assurance Maladie. Dans son centre de vaccination, jusqu’à 1000 injections par jour étaient réalisées. Multiplié par le nombre de centres en France, le montant pourrait atteindre des millions d’euros. Mais ce calcul n’est qu’une ébauche, car tous les centres de vaccination n’avaient pas le même fonctionnement.

Dans celui où travaillait Valérie\*, une infirmière retraitée, des jeunes en recherche d’emploi s’occupaient des tâches administratives — et non des bénévoles. L’argent touché pour les actes d’enregistrement par les détenteurs de carte CPS était reversé directement à ces jeunes, à raison de 40 euros par jour. “Les infirmières libérales laissaient un chèque chaque jour aux jeunes, pour leur reverser cet argent”, précise-t-elle.

« Dans mon centre, c’était considéré comme une prime, comme un gain supplémentaire. Le poste d’enregistrement était très prisé ! Je n’ai d’ailleurs réussi à passer ma carte CPS qu’une seule fois. Les gens venaient tôt le matin pour être sûrs d’être au poste d’administrateur.

Quand il a vu les premières sommes versées sur son compte, Éric a **appelé la CPAM**.

Quand j'ai dit que cette somme ne m'était pas due, mon interlocuteur m'a répondu qu'ils me la devaient bien, que c'était le robot qui faisait ça. On m'a dit que si c'était lié à ma carte, c'était ma responsabilité ».

Par la suite, voyant les versements se poursuivre, Éric a envoyé deux mails à l'Assurance Maladie et rappelé leur standard. Il a alors parlé à une cheffe comptable qui lui a conseillé « de le **signaler autrement**, par d'autres moyens ».

Éric ne sait que faire de l'argent qu'il a reçu. **Il n'ose pas y toucher**, de peur que la CPAM le lui réclame un jour (...).

L'infirmier s'apprête à travailler dans un centre de vaccination ponctuel, en Occitanie. Sa responsable lui a confirmé qu'il **continuerait à être rémunéré** à la fois à l'heure et à l'acte.

Actu.fr a tenté de contacter les autres acteurs concernés. Jusqu'ici, l'ARS, l'Ordre National des médecins et des infirmiers n'ont pas donné suite à nos sollicitations ».

## Santé | Marseille : suspendus, car non vaccinés, ils vont manifester devant les locaux de l'ARS | La Provence

Marseille aujourd'hui: les soignants suspendus devant l'ARS "On nous a envoyé des huissiers pr nous réclamer de l'argent! avoir été au resto du coeur pour nourire mes 2 enfants je pense que c la pire chose que j'ai faite dans ma vie" C très grave et honteux [#Macron](#) [#Pfizer](#) [#Veran](#)  
[pic.twitter.com/E6BJsPmO3o](https://pic.twitter.com/E6BJsPmO3o)

— LE GÉNÉRAL Officiel© (@Le\_General\_off\_) [June 3, 2022](#)

Guadeloupe aujourd'hui: Mobilisation des soignants suspendus devant l'ARS ils demandent d'être réintégrés, le Directeur de l'ARS a proposé un RDV le 23 juin, présence de bcp de policiers, ça fait 10 mois que les guadeloupéens résistent à Macron [#Mckinsey](#) [#Pfizer](#)  
[pic.twitter.com/Y3DbzVBlmF](https://pic.twitter.com/Y3DbzVBlmF)

— LE GÉNÉRAL Officiel© (@Le\_General\_off\_) [June 2, 2022](#)

## @CTM Martinique

[#PlénièreCTM](#) La Plénière s'est terminée par le vote à l'unanimité d'une motion demandant la réintégration des personnels soignants & médico-sociaux non vaccinés suspendus.



L'Assemblée de Martinique appelle à la mise en œuvre immédiate d'une procédure de leur réintégration.

## **Pour sauver l'hôpital et réduire le nombre des déserts médicaux, il faut libérer la médecine**

Il faut redonner aux médecins le plaisir d'exercer la médecine, la liberté de prescriptions qui a été détruite à l'occasion du Covid. Ce n'est pas au gouvernement d'écrire les ordonnances de nos malades. Il faut supprimer toutes les tâches administratives qui consomment souvent la moitié du temps de travail des soignants et qui ne servent à rien pour nos malades.

La tentation est grande pour des politiques qui ignorent souvent ce qu'est un acte médical d'imposer des fausses solutions. Certains veulent imposer des gardes à des confrères qui travaillent déjà trop. D'autres veulent les obliger à s'installer dans un village que la poste, les impôts, le tribunal et l'école ont déserté sur ordre de ces mêmes politiques !

L'obligation vaccinale des soignants est la goutte d'eau qui a fait déborder le ras-le-bol. Les soignants non vaccinés ne sont pas des antivax comme le répètent en permanence le gouvernement et les médias. Avant le covid, ils étaient tous vaccinés et conseillaient et administraient les vaccins à leurs patients. Ce sont des vaccino prudents qui attendent les vrais résultats des essais en cours avant de se décider et qui ont été échaudés par les nombreuses complications qu'ils ont observées après les pseudo-vaccinations de leurs collègues et de leurs patients et de l'inefficacité maintenant évidente des injections. Ce sont des personnes respectables et honnêtes, car comme soignant il leur était particulièrement facile d'imiter de nombreux politiques et journalistes, stars et de vacciner le mur pour avoir leur pass vaccinal. [3]

La poursuite de la tyrannie vaccinale empêchera de résoudre le manque de personnel soignant et le problème des hôpitaux comme des déserts médicaux. Sans réintégration des soignants vaccino prudents, il n'y a aucune chance de sauver notre système de soins jadis l'un des meilleurs du monde. Les démissions des soignants encore en poste se multiplieront comme c'est le cas actuel à l'APHP de Paris.

E. Macron et son gouvernement devraient méditer la sage remarque de Charles Maurice de Talleyrand « *On peut tout faire avec les baïonnettes sauf s'asseoir dessus* » explicitée quelques années plus tard par le futur Napoléon III : « *on peut tout faire avec le despotisme, excepter le faire durer.* »

Sauvons nos enfants, sauvons nos soignants vaccino prudents



[1] [https://actu.fr/societe/vaccin-contre-le-covid-19-ces-soignants-revelent-avoir-ete-surpayes-par-l-assurance-maladie\\_50509574.html](https://actu.fr/societe/vaccin-contre-le-covid-19-ces-soignants-revelent-avoir-ete-surpayes-par-l-assurance-maladie_50509574.html) [ ↗ ]

[2] Caisse primaire d'assurance maladie [ ↗ ]

[3] Scandale espagnol récent [ ↗ ]